Document generated on 07/11/2025 11:51 p.m.

Histoire Québec

L'église Saint-Paul d'Aylmer : une belle occasion ratée

Richard M. Bégin

Volume 18, Number 3, 2013

URI: https://id.erudit.org/iderudit/68967ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Bégin, R. M. (2013). L'église Saint-Paul d'Aylmer : une belle occasion ratée. *Histoire Québec*, *18*(3), 31–36.

Tous droits réservés © Les Éditions Histoire Québec, 2013

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

L'église Saint-Paul d'Aylmer : une belle occasion ratée

par Richard M. Bégin
président de la Fédération Histoire Québec

Après des études universitaires en histoire, sciences politiques et administration des affaires, Richard M. Bégin a fait carrière au gouvernement fédéral dans le domaine des communications et des affaires publiques, où il a dirigé plusieurs divisions, notamment aux Affaires étrangères et au Bureau du Conseil privé. Il a fait paraître quelques publications et articles sur l'histoire, le patrimoine et la culture, en particulier en Outaouais. Président de la Fédération Histoire Québec depuis 2005, du Conseil régional de la culture de l'Outaouais et de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer depuis 2009, ainsi que du Musée de l'Auberge Symmes depuis 2000, il s'est impliqué dans une foule d'organismes communautaires, culturels et d'affaires au cours des 40 dernières années. Entre autres distinctions reçues par M. Richard M. Bégin, mentionnons, la Médaille commémorative du 125e anniversaire de la Confédération en 1992, l'Ordre de Gatineau en 2010, la Médaille de l'Assemblée nationale du Québec en 2012 ainsi que la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II pour la circonscription de Hull-Aylmer en 2013. Il a de plus joué un rôle de premier plan dans le dossier de l'église Saint-Paul d'Aylmer depuis l'incendie criminel de 2009... et même auparavant, puisqu'on l'avait approché pour justement aider le Conseil de fabrique dans ses démarches en vue de la restauration du bâtiment.

Dans la nuit du 11 juin 2009, l'église plus que centenaire Saint-Paul d'Aylmer est détruite par un incendie criminel. L'ancien chef-lieu du canton de Hull, Aylmer (qui fait partie de Gatineau depuis janvier 2002), perd cette nuit-là non seulement un clocher qu'on pouvait apercevoir des environs (Luskville, Chelsea, Ottawa, etc.) et qui dominait le secteur depuis 1894, mais il perd aussi un bâtiment patrimonial et identitaire majeur, toutes confessions ou croyances religieuses confondues.

Œuvre des architectes Louis-Zéphirin Gauthier et Victor Roy, cette église aux murs en pierres taillées et au toit de bardeaux métalliques comptait une nef à trois vaisseaux, quelques vitraux remontant aux années 1896 à 1907 et un orgue Casavant datant de 1918. Elle avait été construite en 1893-1894[1] à l'époque du curé Aimé-Avilla Labelle qui, pendant 33 ans, mena de main de maître la paroisse bilingue[2] Saint-Paul d'Aylmer. Plus encore, la foudre ayant frappé l'église en 1904, le curé Labelle avait dû en reconstruire une grande partie l'année suivante; et c'est à cette époque que le célèbre chanoine architecte Georges Bouillon contribua à l'aménagement intérieur[3] de l'église. Au moment de l'incendie, il y avait en outre dans le chœur une pièce murale du célèbre artiste québécois René Derouin, « La Résurrection ».

Dans l'inventaire des lieux de culte du Québec, Saint-Paul d'Aylmer avait la cote supérieure. Du reste, le Conseil du patrimoine religieux du Québec (auparavant la Fondation du patrimoine religieux) n'avait pas hésité à en subventionner la réfection à deux reprises : une fois à la fin des années 1990 pour refaire la toiture en bardeaux métalliques et une autre, en 2007-2008 pour la restauration de la façade, un investissement d'un peu plus d'un million de dollars, en incluant l'apport des dons privés (environ un tiers du montant total). D'ailleurs, le Conseil de fabrique envisageait de procéder à la réfection des autres murs de pierres de l'église au cours des dix années suivantes.

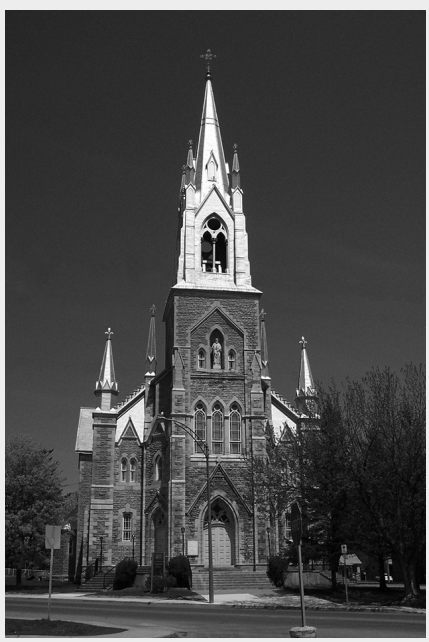

Saint-Paul d'Aylmer, 2006
(Photo : Richard et Thierry Bégin)

Ironiquement, l'église Saint-Paul avait obtenu à l'hiver 2009 le Prix du patrimoine de l'Association du patrimoine d'Aylmer. Puis survint cet incendie malheureux qui ne laissa que les murs et un amas de débris. Bien que le Service d'incendie fût sur les lieux à peine cinq minutes après le début de l'embrasement et bien que le représentant du Conseil de fabrique leur eût remis les clefs sur-le-champ, les pompiers refusèrent d'entrer dans le bâtiment, se contentant d'arroser l'église de l'extérieur. À l'époque, il y avait un litige entre le syndicat des pompiers et la Ville de Gatineau et, par ailleurs, certains rapports et déclarations firent état d'un problème de pression d'eau dans le quartier. La compagnie d'assurances a d'ailleurs poursuivi la Ville de Gatineau à ce propos et, plus tard, beaucoup plus tard, le Conseil de fabrique entama lui aussi des poursuites qui suivent présentement leur cours.

Quoi qu'il en soit, à peine quelques jours après l'incendie, le Conseil de fabrique prenait diverses mesures pour veiller à la sécurité du public et pour éliminer les pierres déstabilisées au sommet du bâtiment, tout en solidifiant au mieux certaines poutres d'acier sorties de leur ancrage. Toutefois, comme c'est souvent le cas dans le domaine de la construction, la facture qui devait être somme toute raisonnable, selon les devis, ne cessait d'augmenter de façon accélérée et vertigineuse, de sorte que le Conseil de fabrique décida d'arrêter les travaux avant de déterminer s'il pourrait vraiment réutiliser ces murs dans une éventuelle reconstruction. À l'été et l'automne 2009, différentes évaluations faites par des ingénieurs et des architectes assuraient le Conseil de fabrique que le bâtiment demeurait très solide.

C'est dans ce contexte que je proposai au Conseil de fabrique de lancer un concours d'idées à l'échelle du Québec et de la Région de la capitale nationale du Canada en vue d'un projet multifonctionnel qui inclurait les murs historiques, mais qui saurait non seulement répondre aux besoins du culte, mais également à des besoins criants sur les plans culturel et communautaire dans la partie ouest de la Ville de Gatineau (dont la population croissait à un rythme effarant : de quelque 32 000 en 2002, elle dépassait déjà les 50 000 au moment de l'incendie). Par ailleurs, la seule salle de spectacle dans cette partie de la ville ne pouvait accueillir qu'environ 120 personnes; une étude commandée par la Ville de Gatineau et livrée en 2005 avait aussi établi que la bibliothèque municipale d'Aylmer devrait au moins être triplée (en fait, on parlait de trois fois et demie la superficie d'alors; aujourd'hui, on devrait peut-être songer à quadrupler, voire à la quintupler; en outre, le milieu a exprimé son souhait d'avoir davantage de salles d'exposition pour les arts visuels; enfin, sur le plan communautaire, il y avait clairement un manque de salles de rencontres et de réceptions. On espérait ainsi mettre toutes les ressources du milieu pour mieux satisfaire l'ensemble des besoins de la population locale et, en même temps, grâce à la participation financière de la Ville de Gatineau, trouver l'argent nécessaire pour développer un projet d'envergure, un projet qui aurait aussi des retombées économiques et touristiques pour le secteur, surtout si l'architecture s'avérait unique et originale. De plus, avec la contribution financière de la Ville, on pouvait espérer, particulièrement pour le volet culturel, une contribution équivalente du gouvernement du Québec, voire même du gouvernement fédéral, dans le cadre des subventions pour les infrastructures. Finalement, dans les normes du concours, on avait également indiqué que les caractéristiques écologiques et le potentiel touristique du bâtiment proposé étaient tout aussi importants.

Comme, selon la *Loi sur les fabriques*, un Conseil de fabrique ne peut gérer un édifice multifonctionnel de ce genre et comme, au Québec, il importe de séparer Église et État, il était entendu dès le point de départ qu'advenant un partenariat de cet ordre et la réalisation d'un tel projet, le bâtiment multifonctionnel serait sous l'égide d'un organisme à but non lucratif à mettre en place.

Le concours d'idées fut donc lancé dès le 30 novembre 2009, et les résultats furent révélés à l'occasion d'une conférence de presse au Musée de l'Auberge Symmes le 2 juin suivant. Une trentaine de firmes avaient manifesté de l'intérêt pour ce concours et, finalement, une dizaine y participèrent. Un jury

composé de représentants de divers milieux (paroissial, diocésain, culturel, communautaire) et incluant des spécialistes en urbanisme, en architecture et en ingénierie[4] évalua les différents projets et choisit les trois gagnants, auxquels le Conseil de fabrique en ajouta un quatrième (parce qu'il lui semblait mieux séparer les fonctions culturelles des autres fonctions). Parallèlement à ce concours, des étudiants en architecture de la Cité collégiale d'Ottawa élaboraient également des concepts intéressants et avant-gardistes permettant de réutiliser, non seulement les murs de l'église mais l'ensemble du site qui, quand on y pense bien, est vraiment au cœur d'Aylmer. Tous ces projets furent ensuite exposés pendant tout l'été au Musée de l'Auberge Symmes, le musée d'histoire régionale de l'Outaouais, à Aylmer.

Voici du reste une brève présentation des projets gagnants.

1er prix : Maxime Brault Architecte et Lapointe Magne et associés, architectes, urbanistes et programmateurs, Montréal

Quatre dispositifs définissent l'essentiel de la proposition :

1- La conservation et la consolidation de la maçonnerie historique;
2- Une grande toiture intelligente à deux pans et à fermes de bois lamellé vient couvrir l'ensemble du volume (phase 1). Alternant panneaux de verre clair, translucide et tympan opaque, cette toiture accroît considérablement l'apport de lumière naturelle sans devoir percer fréquemment l'enveloppe de pierre conservée;
3- Une nef de bois est ensuite insérée dans le volume de l'église (phases 1 et 2). Apparemment suspendu au-dessus de la dalle au sol, ce coffre précieux aux propriétés acoustiques définit le lieu de culte et la salle multifonctionnelle;
4- Enfin une série de plateaux circulaires sont érigés dans l'ancienne abside (phase 2). Ce chœur locatif répond au souhait de la Fabrique d'accueillir de nouvelles fonctions à même le bâtiment.

2e prix : Les architectes Labonté Marcil, Montréal

Diversité d'activités et d'usagers, cohabitation urbaine et densification du lieu sont les variables essentielles à la regénérescence de cet espace.

THÉMATIQUE N° 1 – PLACE PUBLIQUE

1- Le sacré : Église de 600 places
2- Le profane culturel :
   Bibliothèque
   Salle de concert intérieure (église utilisée à cette fin)
   Salle de concert extérieure
3- Le profane économique :
   Marché public
   Commerces
   Café-terrasse
   Stationnement semi-enfoui
4- Le profane au quotidien :
   Complexe d'habitations (35 unités)

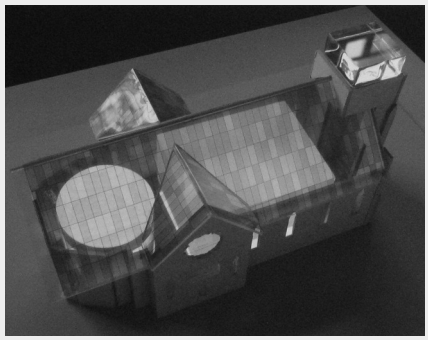

Premier prix, Maxime Brault.

Premier prix, Maxime Brault.

Deuxième prix, Les architectes Labonté Marcil.

THÉMATIQUE N° 2 - UNE PORTE POUR CHAQUE FONCTION

Le choix dans l'utilisation du périmètre s'est arrêté sur le partage de ce grand volume entre la future église et une bibliothèque municipale, deux fonctions « calmes et sereines » pouvant cohabiter, étant de même nature.

3e prix : Jodoin, Lamarre, Pratte et associés, architectes (Carlo Carbone, coordonnateur), Montréal

Les architectes proposaient des nœuds capables d'évoluer, de rassembler, de s'adapter afin d'offrir une multitude de potentiels à la population, avec des réseaux et des programmes des plus variés dans un esprit d'incubateur social. On retrouve donc dans ce même lieu :

1- L'espace sacré :
Qui devient le lieu d'entrée pour les événements communautaires : le foyer pour les soirées de théâtre et les concerts, la salle de réception pour les fêtes de familles, le lieu de rencontre pour les groupes communautaires, l'espace de vernissage pour les expositions temporaires organisées dans l'église;

2- Une promenade architecturale :
Tel un paysage qui se déploie avec notre avancée dans le bâtiment, on découvre les murs de pierre restaurés et une enveloppe en cuivre déployé, prothèse du bâtiment d'origine. Construite sur et autour des limites existantes, cette peau fait découvrir l'intérieur et l'extérieur de l'église originale, ses pleins et ses vides, ainsi que son articulation dans le contexte urbain.

3- Matière et prothèse :
Grâce à ce concept qui met en valeur le patrimoine par un geste contemporain, les architectes suggèrent une enveloppe/prothèse qui protège, différencie et organise les espaces du projet. Cette peau se compose du côté nord et ouest d'une structure d'acier, isolée et opaque, et du côté sud et est, translucide et transparente.

4- Une construction durable :
Le concept vise à conscientiser l'occupant à l'environnement à travers un dialogue constant avec la course du Soleil. La lumière qui inonde les espaces est modulée par la prothèse en cuivre déployé, dont les perforations s'adaptent à son orientation selon les saisons. Le concept révèle la relation avec l'environnement à travers une enveloppe active, une ventilation naturelle, une récupération, un stockage et une réutilisation constante des pertes d'énergies. Un réservoir d'eau et un réservoir de glace placés au sous-sol sont des piles rechargeables et constituent le cœur d'un système passif de climatisation et de chauffage. Les masses thermiques des planchers de béton et l'utilisation des murs en pierre réinsérés dans le parcours de l'église maximisent la radiation de la chaleur du soleil. En été, la tour devient une cheminée solaire aspirant l'air chaud et assurant une climatisation passive des espaces.

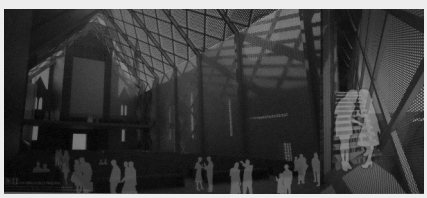

Troisième prix, Jodoin, Lamarre, Pratte et associés, architectes.

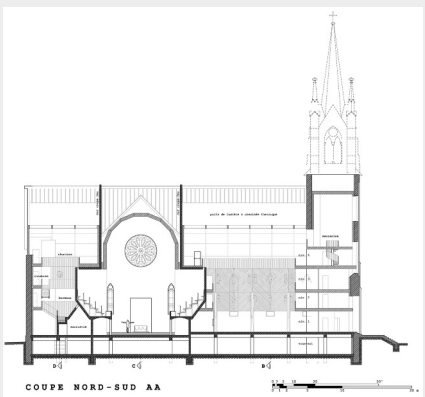

Quatrième prix, Collin Fraser et Damien Renault.

4e prix : Colin Fraser et Damien Renault, Montréal

ORGANISATION GÉNÉRALE DU BÂTIMENT

1- au nord (dans l'ancien chœur) : le presbytère et la fabrique;
2- au milieu (dans l'ancien transept) : l'église, désormais orientée à l'est;
3- au sud (dans l'ancienne nef et le clocher) : une partie réservée à un programme public à définir, comme une bibliothèque ou des locaux associatifs.

La division du bâtiment en trois parties distinctes présente les avantages suivants :

1- une sécurité renforcée contre le risque d'incendie;
2- la possibilité d'usages différents et simultanés du bâtiment, donc aussi des facilités de financement : soit qu'une institution se porte acquéreur de la partie sud du bâtiment (et en assume la

reconstruction), soit qu'elle s'engage à la louer (et facilite ainsi l'obtention de crédits par le maître d'ouvrage);

3- enfin, la création de nouveaux locaux pour le presbytère et la fabrique améliore la vie de la paroisse et son identité tout en permettant de dégager une nouvelle source de financement, par la location ou la vente du presbytère actuel.

Projets étudiants, Cité collégiale, Ottawa

Sous la direction de deux professeurs en architecture de la Cité collégiale (Jorge Magalhaes et Ronald Brisebois), sept groupes d'étudiants ont également offert sept projets des plus innovateurs, tous très avant-gardistes sur le plan écologique et créatifs sur le plan de l'architecture. Par ailleurs, ils visaient à utiliser non seulement les murs de l'église incendiée, mais également l'ensemble du site, incluant le presbytère et le stationnement, pour en faire un véritable centre multifonctionnel regroupant les fonctions fondamentales recherchées (culte, culture et communautaire), ainsi que d'autres fonctions tels un centre sportif, un cyber-café, un centre médical, etc. Plusieurs des concepts ajoutaient à l'église une aile importante du côté est (le stationnement) et reliaient le tout au presbytère (qui date de 1878) pour en faire un complexe majeur avec jardin intérieur, le tout dans le but d'en faire une véritable plaque tournante pour Aylmer.

Forts de ces idées extraordinaires, l'on convoqua, dès le 27 septembre 2010, une réunion à laquelle furent invités les principaux intervenants du milieu : le Conseil de fabrique, le maire, les échevins du secteur Aylmer, la députée du Pontiac Charlotte L'Écuyer, et le député fédéral de Hull-Aylmer Marcel Proulx. Malheureusement, le maire ne se présenta pas et n'envoya que son chef de cabinet, qui arriva une demi-heure en retard et déclara ensuite ne pas être suffisamment au courant du dossier pour prendre position. Pour se sortir de cette impasse, il fut alors proposé de mettre en place un comité de travail qui, effectivement, allait se réunir quelques jours plus tard, soit le 12 octobre. Autre coup de théâtre : le représentant de la ville était un employé du Service de la culture et il déclara d'entrée de jeu qu'il n'était là qu'à titre d'observateur. C'était l'impasse!

Lorsque les médias demandèrent au maire ce qui se passait, il répliqua que la Ville ne négocierait pas tant qu'il y aurait des poursuites judiciaires contre elle. Le fait est que la compagnie d'assurances avait bel et bien entrepris des poursuites contre la municipalité de Gatineau, mais le Conseil de fabrique n'y était pour rien et n'y pouvait rien. Cependant, ce dernier avait jusqu'au 10 décembre 2010 pour, à son tour, entamer des poursuites judiciaires; après cette date, il perdrait son droit d'en entreprendre. Le Conseil de fabrique, qui est avant tout responsable de la gestion des biens matériels d'une paroisse, attendit jusqu'à la dernière minute, dans l'espoir que la Ville de Gatineau finirait par accepter de discuter d'un projet conjoint. Il n'en fut rien et, le 10 décembre 2010, le Conseil de fabrique logeait aussi une poursuite contre la Ville de Gatineau (et ce différend n'est toujours pas réglé).

Faute d'un partenaire aussi majeur que la Ville de Gatineau, le Conseil de fabrique avait tout de même un certain montant d'argent à sa disposition : les assurances avaient déboursé quelque 3,8 millions de dollars à la suite de l'incendie. Une partie de ce montant avait déjà été dépensée pour certains travaux, pour la sécurité, pour des études, mais la Fabrique était prête à mettre au moins 3 millions de dollars dans un projet qui permettrait d'intégrer les murs à un nouveau bâtiment multifonctionnel. On entreprit donc des négociations avec la firme gagnante du concours d'idées pour d'abord, obtenir des devis plus précis (lors du concours, ce n'était que des estimations de coûts) et ensuite pour vérifier la solidité des murs. Après quelques mois et des négociations serrées, il fallut se rendre à l'évidence : même le projet le plus minimaliste était trop cher pour la Fabrique. En effet, bien qu'on eût alors la confirmation que les murs pouvaient encore être récupérés, aucun projet ne pouvait se réaliser, même par étapes, à moins de 4,5 millions de dollars et encore, le plus acceptable aurait plutôt approché les 6 millions. Ce montant, la paroisse ne l'avait pas et, faute de partenaire, elle devait abandonner le

projet. Elle en fit l'annonce lors d'une messe commémorative de l'incendie le 12 juin 2011 et, peu après, elle demandait un permis de démolition.

Ce permis, il tarda à venir et, au printemps 2012, on ne l'avait toujours pas; alors, dans un ultime effort, la Fabrique consentit à la mise sur pied d'un organisme à but non lucratif appelé Centre Héritage du Vieux-Aylmer, dont le but fondamental était de tenter une dernière fois de rallier les différents intervenants, utilisateurs et partenaires financiers possibles autour d'un projet multifonctionnel. Toutefois, en décembre 2012, des rapports d'ingénieurs indiquèrent que le mur ouest de l'église avait commencé à pencher dangereusement et que les autres murs ne pourraient, eux non plus, être récupérables, à moins d'investissements de plus en plus considérables. Le Conseil de fabrique n'eut alors d'autre choix que d'enclencher le processus de démolition, laquelle se produisit, malgré la résistance des murs, du 16 au 18 janvier 2013.

On ne peut malheureusement conclure qu'à un échec monumental d'une société dans le cas de l'église Saint-Paul d'Aylmer, à Gatineau. Ce dossier a fait les manchettes à travers le Canada à plusieurs reprises au cours des trois dernières années et demie et il est certain que plus d'un avaient l'espoir que de cet incendie surgirait une initiative, un projet original et unique qui, par la suite, aurait pu servir de modèle pour la récupération et la réutilisation d'édifices patrimoniaux religieux, lesquels sont, plus souvent qu'autrement, nos édifices patrimoniaux les plus intéressants au Québec. Des efforts considérables ont été mis dans ce projet, mais, faute d'appui de la société civile et des administrations publiques, il ne reste plus rien aujourd'hui d'un bâtiment majeur qui a dominé le paysage aylmerois pendant 115 ans, un édifice identitaire au cœur d'une communauté multiconfessionnelle, un bâtiment patrimonial significatif dont la disparition (après plusieurs autres) démontre clairement le peu d'intérêt de certaines municipalités face à leur patrimoine bâti et la menace qui pèse sur ce patrimoine quand on envisage une plus grande délégation de pouvoirs aux municipalités dans ce domaine.

En bout de piste, avec la destruction de cet édifice, on aura perdu beaucoup plus qu'une église : on a détruit en fin de compte un bâtiment beaucoup plus solide et architecturalement intéressant que la plupart des constructions modernes, un bâtiment qu'on serait incapable de reconstruire aujourd'hui, car les coûts en seraient astronomiques! C'est une perte non seulement sur le plan du patrimoine et de l'histoire, mais aussi sur le plan sociologique et celui du développpement durable.

Notes

[1] Il s'agissait de la troisième église Saint-Paul d'Aylmer. La première fut érigée en 1840, sur le site actuel du presbytère qui, lui, date de 1878. À la suite d'un incendie, on en construisit une seconde, bénie en 1862, à l'emplacement de l'église d'aujourd'hui. Cette deuxième ayant également brûlé, il s'en suivit un débat très acrimonieux au sein de la communauté pour déterminer si on allait reconstruire sur le même site et aux mêmes dimensions; le curé d'alors finit par demander à être muté ailleurs et c'est dans ce contexte qu'arriva l'énergique curé Labelle (aussi énergique que son homonyme de la même époque dans la région des Laurentides).

[2] La paroisse fut bilingue jusqu'en 1955, alors que la communauté anglophone décida de se séparer et de se doter de sa église, dont la construction fut complétée en 1957 : St. Mark's.

[3] Le chanoine Georges Bouillon conçut également plusieurs autres églises ou chapelles, dont la basilique d'Ottawa et la chapelle Rideau qui a été remontée à l'intérieur du Musée des beaux-arts du Canada, à Ottawa.

[4] Le jury se composait des personnes suivantes : **Lyse Blanchet**, ingénieure principale en conservation, Direction de la conservation du patrimoine, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, membre d'ICOMOS Canada; **Dinu Bumbaru**, directeur des politiques, Héritage Montréal, président, ICOMOS Canada; **Claude Charbonneau**, B. Arch., conseiller principal, Normes relatives à la conservation, Parcs Canada, Membre d'ICOMOS Canada; **Jean-Charles Ferland**, président, Conseil de fabrique Saint-Paul d'Aylmer; **Michel-Rémi Lafond**, directeur général, Conseil régional de la culture de l'Outaouais, professeur, CEGEP de l'Outaouais; **Sylvie Lauzon**, présidente « Les Événements Nous », services en consultation, planification, organisation et gestion d'événements; **Marie Roy**, ex-économe, archidiocèse de Gatineau, membre de la Table du patrimoine religieux de l'Outaouais; **Maria Inés Subercaseaux,** M.Sc.A., O.A.Q., architecte principale et conseillère en conservation, Direction de la conservation du patrimoine, Direction générale des biens immobiliers, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, membre d'ICOMOS Canada, *Présidente du jury de sélection*, concours d'idées pour l'église Saint-Paul d'Aylmer; **Pierre Tanguay**, urbaniste retraité (Aylmer et Gatineau).